

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
ou	Nom et Prénom : .....
	Dénomination (pour les personnes morales) : <b>Ville de STRASBOURG - Service espaces verts et de nature</b> .....
	Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....
	Adresse : N° <b>1</b> ..... <b>Parc de l'Etoile</b> .....
	Commune <b>STRASBOURG</b> .....
	Code postal <b>67076</b> .....
	Nature des activités : <b>Collectivité territoriale – Gestionnaire des espaces verts et de nature</b> .....
.....	
Qualification : <b>Gestionnaire des espaces verts et parcs urbains, des arbres d'alignement et des massifs forestiers de la Ville de Strasbourg. Gestionnaire des réserves naturelles nationales de l'île du Rohrschollen, du Massif forestier de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden et du Massif forestier de Strasbourg-Robertsau / La Wantzenau</b> .....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Ciconia ciconia</i> Cigogne blanche	<b>Destruction potentiel de nid ou de son support dans le cadre d'intervention de mise en sécurité vis-à-vis des personnes et des biens (nid dangereux, arbre support fragilisé par exemple).</b>
B2	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Une importante colonie de Cigogne blanche s'est installée sur le site de l'Orangerie à Strasbourg. Cette situation implique potentiellement des interventions de mise en sécurité nécessitant l'enlèvement d'un nid de Cigogne ou de son support. Afin de pouvoir intervenir rapidement pour préserver la sécurité des personnes et des biens, une dérogation à l'interdiction de détruire le nid de cette espèce protégée, a été accordée à la Ville de Strasbourg par l'arrêté préfectoral du 02 février 2022.**

**Les contreparties des éventuelles destructions de nids (voir point H) doivent attirer les cigognes vers les zones naturelles de la Robertsau, moins problématique du point de vue de la cohabitation Homme / Cigogne.**

**La Ville de Strasbourg fournit annuellement un bilan des actions de mise en sécurité et de leurs compensations, ainsi que les résultats du suivi de la nidification à l'Orangerie et à la Robertsau.**

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

\*

Destruction  Préciser : **Enlèvement potentiel de nid dangereux ou suppression d'un support de nid présentant un risque (arbre dangereux)**.....  
Altération  Préciser : .....  
.....  
Dégradation  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : **Agents de la cellule « expertise faune-flore » du service des espaces verts et de nature (Bac+2 à bac+5 en environnement)**.....  
Formation continue en biologie animale  Préciser : **Agents de la « Gestion faune » du service des espaces verts et de nature**.....  
Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : **La période située en-dehors de la saison de nidification sera systématiquement privilégiée si possible**.....  
ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : **Région Grand Est**.....  
Départements : **Bas-Rhin**.....  
Cantons : **Strasbourg**.....  
Communes : **Strasbourg**.....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos   
Mesures de protection réglementaires   
Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Renforcement des populations de l'espèce   
Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Afin d'inciter les individus libres à venir nicher sur le secteur choisi, des embases de nid ont été mis à disposition autour de la ferme de Bussière à la Robertsau dès 2015. Pour accroître l'offre de sites de nidification et contrebalancer l'attractivité de la colonie de l'Orangerie, des arbres situés à proximité de la ferme de Bussière sont étéés en contrepartie de chaque nid détruit. La Ville de Strasbourg mène une politique d'acquisition et de restauration des milieux naturels à la Robertsau. Nombre de prairies et de zones humides bénéficient d'une gestion extensive ou de restauration favorable à la biodiversité, ce qui est bénéfique à la Cigogne blanche, ainsi qu'à ses proies.**

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Depuis l'obtention de la dérogation initiale en 2017, deux mises en sécurité de nid ont été nécessaires sur l'espace public de la Ville de Strasbourg (en 2020 et en 2023). Comme prévu par l'arrêté, un arbre a été systématiquement été étéé dans le secteur plus naturel de la Robertsau. Cela-dit un couple a investi depuis 2016 un des nids installés à la ferme de Bussière en 2015 mais le mâle étant très territorial, toutes les cigognes tentant de s'installer sur les différents dispositifs mis en place, ont été systématiquement chassées. En 2020 deux embases artificielles supplémentaires ont été mises en place en lieu et place de l'enclos avec individus appelants (comme suggéré par la DREAL).**

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Communication à la DREAL du nombre de nids éventuellement enlevés dans le cadre de mises en sécurité, du nombre d'arbres traités et du nombre de couples nicheurs s'installant à la Robertsau et encore occupé à l'Orangerie**.....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **STRASBOURG**.....

le **24/01/2024**.....

Votre signature

  
**CORINNA BUISSON**  
Adjointe à la cheffe de service

